

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0091b
	Séance du : 05 AVRIL 2024
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ZA PARC MÉDITERRANÉE SAINT ANDRÉ	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2024, à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Francis BERTHELIER donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 10

Secrétaire de Séance :

Gilbert CRITELLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240405-DL2024-0091b-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024
1/3

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2023 – BUDGET ZA PARC MÉDITERRANÉE SAINT ANDRÉ de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérus - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCI, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2023 du budget ZA PARC MÉDITERRANÉE SAINT ANDRÉ soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 2 181.10-€. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs : 2 181.10-€
- résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 0.00-€

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget ZA PARC MÉDITERRANÉE SAINT ANDRÉ de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérus pour l'année 2023,

Approuve le compte administratif 2023 du budget ZA PARC MÉDITERRANÉE SAINT ANDRÉ lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ZA PARC MEDITERRANEE ST ANDRE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		46 425,78 €		59 785,00 €		106 210,78 €
Opérations de l'exercice	44 244,68 €		59 785,00 €	0,00 €	104 029,68 €	0,00 €
TOTAUX	44 244,68 €	46 425,78 €	59 785,00 €	59 785,00 €	104 029,68 €	106 210,78 €
Résultats de clôture		2 181,10 €		0,00 €		2 181,10 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAUX CUMULES		2 181,10 €		0,00 €		
RESULTATS DEFINITIFS		2 181,10 €		0,00 €		2 181,10 €

Précise que l'excédent sera intégré dans l'affectation de résultat du budget primitif de la CC ACVI.

Résultat du vote :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait
de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de
Communes

Raymond PLA



*La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un
délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*